UZES.FR

Passeport

La commune d'Uzès est équipée de deux dispositifs de recueil afin de réaliser vos dossiers pour un passeport

Les rendez-vous pour les demandes de passeport se font en ligne.

Avant de prendre votre rendez-vous en ligne, vous devez effectuer une pré-demande en ligne sur le site de l'ANTS : http://www.ants.gouv.fr

Attention ! Certaines plateformes en ligne frauduleuses se proposent de réaliser vos démarches administratives en échange de frais d'assistance en ligne. ***Cependant demander un titre sécurisé sur le site de l'ANTS est 100 % gratuit.***

Étape 1 : Faites une pré-demande sur le site de l'ANTS

Avant votre prise de rendez-vous en ligne sur le site de la Mairie d'Uzès, **vous devez effectuer une pré-demande en ligne sur le site de l'ANTS.**

Pré-demande pour un Passeport

1. Première demande : **cliquez ici**
2. Renouvellement : **cliquez ici**

Noter le n° qui vous est attribué et/ou imprimer le récapitulatif.

Étape 2 : Prenez rendez-vous avec le service CNI/Passeport de la Mairie d'Uzès

› Prenez rendez-vous en ligne : **cliquez ici**

https://www.uzes.fr/demarches/formalites-administratives/carte-nationale-didentite-passeport/passeport?xml=F1350&cHash=9d87dc0db97cebd82068a7e4ca6bf7e4?

Important, il est impératif de prendre **un rendez-vous par personne et par passeport**. Ainsi, pour une famille, autant de créneaux que de membres devront être réservés.

Rappel, avant de prendre votre rendez-vous en ligne, n'oubliez pas de faire une pré-demande en ligne sur **le site de l'ANTS**.

Étape 3 : Rassemblez toutes les pièces nécessaires

Merci de prendre connaissance des différents documents à amener le jour du rendez-vous. Attention, tout dossier incomplet sera non traité et fera l'objet d'une nouvelle demande et donc d'une nouvelle prise de rendez-vous

- Liste des pièces à fournir : **cliquez ici**

Étape 4 : Suivi de la demande

Lorsque le rendez-vous en mairie a eu lieu, suivez l'état d'avancement de votre demande avec votre **compte ANTS**.

- **Vous êtes ensuite avertis par SMS de la réception de votre titre que vous pourrez venir récupérer en mairie.**

Attention, les passeports non retirés dans un délai de 3 mois seront détruits.

Si vous ne pouvez pas vous rendre en Mairie d'Uzès, d'autres communes du département du Gard peuvent vous recevoir et satisfaire votre demande en prenant rendez-vous directement auprès d'elles :

https://passeport.ants.gouv.fr/services/acces-facilite-aux-rendez-vous-en-ligne-en-mairie

CONTACT



DÉMARCHES

Service CNI - Passeport

Mairie d'Uzès
1, place du Duché
30700 Uzès

0466034848
cni.passeports@uzes.fr

VOIR LA FICHE

MAIRIE D'UZÈS

Adresse postale : BP 71103 - 30701 Uzès cedex
Deux entrées possibles :
1, place du Duché
1, place Albert 1er
30700 Uzès
Tél. : +33 (0)4 66 03 48 48

HORAIRES:
Lun - Jeu : 8h > 12h, 13h30 > 16h45
Ven : 8h > 12h, 13h30 > 16h15
1er et 3e Sam : 8h > 12h (Etat civil)